

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 569

présenté par  
Mme Besse

-----

**ARTICLE 10**

Après l'alinéa 24, insérer l'alinéa suivant :

« Les porteurs de projets partagent un temps d'échange collectif dans le cadre de l'accompagnement de leur projet par France Services Agriculture ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à instaurer un temps d'échange collectif entre les porteurs de projets. Ce temps d'échange permettra aux futurs installés d'améliorer leur projet en le comparant à celui des autres. Cela permet également de créer des liens entre futurs responsables d'entreprises agricole et créer une cohésion et une stimulation saine dans le monde agricole.

Cet amendement a été construit avec les Jeunes Agriculteurs.